

	Port de Granville Déclaration de politique environnementale 2025	
---	--	---

Depuis 2020, le Département de la Manche a l'ambition de façonner son territoire afin de l'adapter aux évolutions naturelles à venir. Cette ambition se matérialise par un engagement politique fort pour la mise en œuvre d'une dynamique de préservation des milieux naturels, et notamment maritimes, et pour le développement ou le confortement d'activités littorales durables.

Avec 674 km de côtes, le caractère maritime du département de la Manche est incontestable et il marque nombre d'activités économiques du territoire. Cette proximité avec la mer a entraîné au fil du temps le développement de ports maritimes, qui sont au nombre de 19 le long du littoral, dont 14 sont propriétés du Département de la Manche.

Dans la continuité de cette politique volontariste, le Département s'engage dans la démarche vertueuse « Ports Propres » avec pour objectif l'obtention de la certification européenne éponyme, qui est, depuis 2011, le signe d'excellence en matière de gestion environnementale des ports de plaisance, pour l'ensemble de ses ports départementaux.

Cette démarche, réalisée en partenariat avec le gestionnaire du port de Granville, la Société Publique Locale des ports de la Manche, comporte plusieurs étapes avant la certification dont la première est la réalisation de l'étude de **diagnostic environnemental**. Ce diagnostic permet de définir objectivement la situation environnementale initiale de chaque port et d'identifier précisément les faiblesses à traiter. Ce diagnostic, réalisé entre juin 2023 et septembre 2024, a permis d'établir, port par port, un plan d'actions visant à améliorer son empreinte écologique et son impact sur le milieu aquatique.

L'obtention attendue de la certification « Ports Propres » va également permettre de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et de garantir la bonne gestion des ports pour l'avenir.

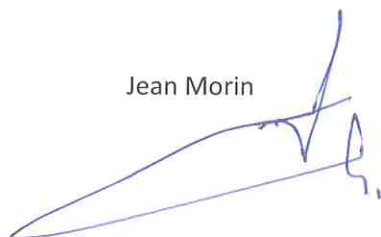
Pour réussir ce défi, l'ensemble du personnel des ports sera engagé dans cette dynamique vertueuse afin de :

- Prévenir les pollutions chroniques et accidentelles ;
- Améliorer la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie ;
- Assurer la gestion responsable des déchets et encourager au tri des déchets ;
- Prévenir les risques environnementaux ;

La réussite de cette action de gestion durable des ports ne sera possible que grâce à la sensibilisation et à la responsabilisation de tous les partenaires et usagers pour la protection de notre environnement marin.

Le Président
du Conseil départemental de la Manche

Jean Morin



Le Président directeur général
de la société publique locale des ports de la
Manche

Damien Pillon

